

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XIII

MONTRÉAL, VENDREDI 12 JANVIER, 1894

No 20

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS,

Éditeurs-Propriétaires.

ADMINISTRATION. { Chambre 402 Bâtisse "New  
York Life."  
Téléphone No 2547.  
Boîte de Poste No 1417.

REDACTION. { 25 rue St-Gabriel.  
Téléphone 2602.

Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance)

Montréal et Banlieue un an	\$2.00
" " " 6 mois	1.00
" " " 3 mois	0.50
Canada et Etats-Unis, un an	1.50
" " " 6 mois	0.75
France et Union Postale un an	3.00

### LE NUMERO 10 CENTIMS.

Adresser toutes communications comme suit :

**LE PRIX COURANT,**

Montréal, Canada.

*Afin d'éviter tout retard et toute erreur dans la réception des correspondances, prière d'adresser lettres et communications comme suit :*

"Le Prix Courant,"

Montréal.

### LES TRAVAUX DE LA VILLE.

Il est enfin décidé que le nombre des échevins de la cité de Montréal ne sera que de deux par quartier, au lieu de trois. Cette réduction va nécessiter un remaniement de l'organisation des comités, dont le quorum devra être réduit et dont le nombre pourrait être aussi diminué sans inconvénient.

Ainsi, le comité des parcs et traverses et le comité du parc Mont Royal pourraient être réunis avantageusement en un seul comité des parcs. Le comité de police et celui du feu, pourraient fusionner ; de même le comité de l'eau et de l'hygiène.

Mais que l'on conserve ou non les comités actuels, il y a un remaniement d'attributions qui s'impose et dont l'occasion qui se présente ne peut que faire ressortir l'urgence. C'est la réunion sous un seul contrôle de tous les travaux des rues et places publiques de la ville.

Actuellement, le pavage des rues, la réfection et la réparation des trottoirs, ainsi que la construction des égouts sont sous le contrôle du comité des chemins et sous la direction de M. St George; mais la pose et la réparation des conduites d'eau sont sous le contrôle du comité de l'eau. Et il arrive fréquemment, les deux services ne se consultant que rarement, que le département des chemins fasse paver une rue une année et que l'année suivante, le département de l'aqueduc ouvre la rue pour poser des conduites d'eau. Il y a des rues qui sont ainsi depuis des années dans un état chronique de travaux civiques qui, outre le gaspillage produit, entravent la circulation, empêchent le commerce, et déprécient la valeur locative des immeubles qui y sont situés.

Nous rencontrons l'autre jour un marchand de nouveautés de la partie est de la rue Notre-Dame, entre la gare du Pacifique et l'avenue Papineau. Voilà trois ans que ce marchand n'a pu avoir une rue et des trottoirs permettant à la clientèle d'aller à son magasin sans patauger ou sans avoir à traverser des canaux. On a exproprié un côté de la rue, on a démoli pour élargir, on a refait les égouts ; plus tard, on changeait les conduites d'eau ; enfin, on enlevait tous les trottoirs pour les remplacer, et on ne les remplaçait que plusieurs mois après, sur le protêt des intéressés. Le voilà maintenant menacé de voir la rue Notre-Dame changée en cul de sac, jusqu'à l'achèvement de la gare de l'est et du viaduc qui doit continuer la rue Notre-Dame par dessus les voies du Pacifique. Cet homme avait un bail de cinq ans, il est probable que toute la durée de son bail sera écoulée avant qu'on lui ait fourni une voie convenable

et cependant il paie des taxes sur le montant de son loyer. Le propriétaire, s'il peut toucher son loyer actuel, recevra à la fin du bail un magasin déprécié dont la location ne pourra se faire qu'à prix réduit.

Dans d'autres rues, les ouvriers du département de l'eau commençaient à défoncer la chaussée quelques semaines après que le département des chemins avait fini de la paver. Puis venait le gaz, les compagnies de téléphone etc.

Dans une ville de l'importance de Montréal, il est évidemment de toute nécessité que les travaux à faire dans les rues, de nature à interrompre ou simplement à gêner la circulation, soient sous une direction unique, afin de pouvoir réduire à leur minimum d'inconvénients cette interruption et ces entraves.

Ce qui nous semblerait le plus près de la perfection, ce serait d'organiser un département des travaux civiques, ayant à sa tête un ingénieur, subordonné, naturellement, quant aux grandes lignes à un comité du conseil, mais libre de faire ce qu'il jugerait préférable dans l'exécution et dans les détails. Cet ingénieur aurait la direction de tous les travaux de la ville : voirie, égouts, constructions, etc., ayant sous sa surveillance aussi bien la construction des stations de pompiers que les réparations des trottoirs, la pose des conduites d'eau que les réparations des marchés et même celles de l'hôtel de ville. Il aurait aussi le contrôle de tous les travaux à faire dans les rues par les différentes Compagnies qui exploitent un service public : téléphones, éclairage électrique, tramways, gaz, etc.

Avec un homme compétent à la tête de ce département, compétent comme ingénieur et aussi comme administrateur, et à qui on devrait donner des appointements suffisants, on économiserait beaucoup d'argent à la ville et beaucoup d'ennuis aux contribuables.

**Nous rappelons à nos abonnés que le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.**